



MAIRIE D'ARGILLIERS

DEPARTEMENT DU GARD  
ARRONDISSEMENT DE NIMES  
CANTON DE REDESSAN

PROCES VERBAL  
SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21/05/2025  
19H00

**Président** : M. Laurent BOUCARUT

**Elu(e)s présent(e)s** : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. Christian BONNET,

**Elu(e)s représenté(e)s** : Mme Solveig De CORNEILLAN, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; Mme Martine FERNANDES, procuration donnée à Mme Danielle LEUDIERE ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à Monsieur Laurent BOUCARUT,

**Secrétaire** : Mme Sidonie REYNIER,

#### **Ordre du jour** :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 09/04/2025
- Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération N°2 - DM1 – Budget Principal
- Monsieur le Maire demande le rajout de 2 délibérations :  
RECTIFICATIF : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget Principal  
RECTIFICATIF : Vote du budget primitif de la commune pour l'année 2025

#### **Délibérations**

- 1 - Retrait délibération D011\_2025 Affectation du Résultat 2024- Budget Principal
- ~~2 – DM1 – Budget Principal~~
- 2 - DM1 – Budget Assainissement
- 3 - Contrat de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées - collecte et traitement
- 4 - Adhésion à l'association pour la création d'un PNR des Garrigues gardoises
- 5 - RECTIFICATIF : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget Principal
- 6 - RECTIFICATIF : Vote du budget primitif de la commune pour l'année 2025

#### **Affaires Communales**

- 7 – Personnels : Point de Situation
- 8 – Finances
- 9– Environnement / Cadre de Vie / Urbanisme
- 10 – Culture / Vie Sociale / Solidarité
- 11 – Communication

#### **Intercommunalité**

- 12 – Communauté de Communes
- 13 – Syndicats Intercommunaux

#### **Questions Diverses**

## OUVERTURE DE LA REUNION

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

## ELECTION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sidonie REYNIER

## PROCES-VERBAL SEANCE DU 12/12/2025

Le procès-verbal du 09/04/2025 est approuvé.

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- VU l'article L2122-21 du CGCT,
- VU les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal N° D010/2020 en date 03/06/2020,
- CONSIDERANT l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DU 08.02.2025 au 21.05.2025				
DATE	FOURNISSEUR	NATURE DES TRAVAUX	HT	TTC
08.04.2025	KOESIO	ABONNEMENT REPROGRAPHIE		1669.61
17.04.2025	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VOTEES AUX ASSOCIATIONS		1800.00
22.04.2025	ECOMED	REVISION PLU – VOLET ENVIRONNEMENTAL		6180.00
06.05.2025	YESSS ELECTRIQUE	ACHAT MATERIEL ELECTRIQUE		780.12
"	SEDI	ACHAT BANC POUR ABRI BUS		327.60
22.04.2025	VEOLIA	REPLACEMENT POME DE RELEVAGE N°2		2454.10
05.05.2025	CAFFIL	ECHEANCE 01.04.2025		2857.42

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

BUDGET ASSAINISSEMENT

DELIBERATIONS ADOPTEES

**Rapporteur : Laurent BOUCARUT**

**Objet : Retrait délibération D011\_2025 Affectation du Résultat 2024-Budget Principal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier recommandé en date du 13 Mai 2025, les services de la préfecture, contrôle de légalité, ont constaté que le résultat d'investissement inscrit dans la délibération d'affectation des résultats du 09 avril 2025 et porté sur le document budgétaire n'était pas correct.

En effet, le résultat d'investissement se calcule en prenant en compte le résultat de l'exercice et celui de l'exercice N-1, les restes à réaliser n'entrant pas dans le calcul de ce résultat. Ils sont pris en compte seulement pour déterminer le besoin de financement.

Ainsi, le résultat d'investissement pour 2024 s'élève à la somme de : -98 261,65 € et son besoin de financement à la somme de 17 601,65 €.

Aussi, les services préfectoraux demandent le retrait de la délibération D011\_2025

**Vu** l'exposé du Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

**DE RETIRER** la délibération D011\_2025 Affectation du Résultat 2024-Budget Principal

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

**Objet : DM1 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier recommandé en date du 17 Avril 2025, les services de la préfecture, contrôle de légalité, ont constaté un report incorrect du résultat d'investissement issu du compte financier unique.

En effet, le résultat d'investissement inscrit dans la délibération d'affectation des résultats correspond à la somme de :

193 996,04 € alors que la somme inscrite au budget s'élève à la somme de 196 553,58 €.

Aussi, les services préfectoraux demandent la rectification du budget assainissement

**INVESTISSEMENT – DEPENSES**

Chapitre	Article	Nature	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
021	21532	inst.mat.out.tech. res assainis.		2 557.54 €
		<b>TOTAL</b>		<b>2 557.54 €</b>
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>2 557.54 €</b>

**INVESTISSEMENT – RECETTES**

Chapitre	Article	Nature	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
001	001	Solde d'investissement reporté		2 557.54 €
		<b>TOTAL</b>		<b>2 557.54 €</b>
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>2 557.54 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la décision modificative N°1 du budget assainissement 2025
- **DIT** que les dispositions financières seront inscrites au budget

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

**D025\_2025 - Contrat de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées - collecte et traitement**

**Rapporteur : Laurent BOUCARUT**

**Objet : Contrat de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées collecte et traitement**

Vu l'exposé du Maire ;

**Considérant** que la commune doit signer le renouvellement de la convention de prestation de service concernant la surveillance et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées collecte et traitement,

**Considérant** que les prestations concernent d'une part l'ouvrage de traitement des Eaux Usées de la Collectivité d'ARGILLIERS d'une capacité de 450 EH (mise en service le 1er juin 2004) et, d'autre part, l'ensemble des réseaux de collecte et de transport avec notamment deux postes de relevage et 3 kms de réseaux :

- STEP d'ARGILLIERS
- PR chemin des Cros
- PR impasse des Cros
- 3 Kms de Réseaux assainissement collectifs

**Considérant** que les missions confiées au prestataire sont les suivantes :

- Un passage hebdomadaire pour assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien de la station de traitement des eaux usées,
- Le nettoyage périodique de la cuve des 3 postes de relevage (4 fois par an), 1 à la station, 1 chemin des Cros et 1 impasse des Cros,
- Un passage 4 fois par an pour assurer la surveillance et le bon fonctionnement des postes de relevage : 1 chemin des Cros et 1 impasse des Cros,
- Contrôles réglementaires des installations électriques,
- Contrôles réglementaires des appareils de levage,
- Mise à disposition d'un service d'astreinte 24H sur 24, 365 jours par an.
- Maintenance et suivi électromécanique des équipements (à la demande du client suivant l'article 6 de la convention)
- **Un faucardage annuel des lits plantés de roseaux sur la station d'épuration.**

**Considérant** que le montant forfaitaire s'élève à **9 375,00 € HT** par semestre soit **18 750,00 € HT** par an,

**Considérant** que cette convention prendra effet le **1<sup>er</sup> juin 2025**,

**Considérant** que cette convention sera signée pour 3 ans, pouvant être reconduite 3 fois (1an) jusqu'au **31 mai 2031**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour la surveillance et l'entretien des réseaux d'assainissement et tous les documents afférents à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

**Objet : Adhésion à l'association pour la création d'un PNR des Garrigues gardoises**

Vu la délibération D014-2023 du 15/03/2023 portant sur l'adhésion à l'association de préfiguration d'un Parc naturel régional (PNR) autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard, à l'approbation des Statuts ainsi qu'à la désignation des représentants à l'Assemblée générale ;

Vu les propositions de nouveaux statuts dont les modifications majeures sont les suivantes

- Le nom de l'association : association pour la création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises ;
- Un objectif supplémentaire à l'association visant à faire adhérer le Conseil régional et le conseil départemental ;
- Les membres de l'association sont les communes du périmètre concerné et les chambres consulaires ;
- Une cotisation unique de 100 €/an

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les statuts de l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises, joints en annexes.
- **DECIDE** d'adhérer à l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises.
- **DESIGNE** pour siéger à l'Assemblée générale de ladite association : **M. Laurent BOUCARUT**.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

-  
*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

**D027\_2025 - RECTIFICATIF : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget principal**

**Rapporteur : Laurent BOUCARUT**

**Objet : RECTIFICATIF : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget principal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier recommandé en date du 13 Mai 2025, les services de la préfecture, contrôle de légalité, ont constaté que le résultat d'investissement inscrit dans la délibération d'affectation des résultats du 09 avril 2025 et porté sur le document budgétaire n'était pas correct et qu'il convenait de rectifier la délibération initiale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les résultats suivants ont été constatés à la clôture de l'exercice 2024 du Budget Principal :

- La **section de fonctionnement** faisait apparaître en résultat de clôture un excédent d'un montant de : 61 616,56 €
- La **section d'investissement** faisait apparaître en résultat de clôture un déficit d'un montant de : 98 261,65 €

Il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** :

- l'affectation d'une partie du résultat global de clôture de la section de fonctionnement pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 58 022,56 € (nature 1068), le reste étant reporté en section de fonctionnement pour un montant de 3 594,00 € (nature 002).

- l'affectation en dépenses de la section d'investissement, de la somme de 98 261,65 €

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

#### **D028\_2025 - RECTIFICATIF Vote budget principal**

**Rapporteur** : Laurent BOUCARUT

#### **Objet : RECTIFICATIF - Vote du budget primitif de la commune pour l'année 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier recommandé en date du 13 Mai 2025, les services de la préfecture, contrôle de légalité, ont constaté que le résultat d'investissement inscrit dans la délibération d'affectation des résultats du 09 avril 2025 et porté sur le document budgétaire n'était pas correct et qu'il impacté la sincérité du budget principal.

Ces mêmes services invitent donc le conseil municipal à se doter d'un budget rectifié

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif rectifié de la commune pour l'année 2025 qui s'établit de la façon suivante :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 358 836,00 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 148 445,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget primitif de la commune pour l'année 2025 tel que présenté ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

## **7 – Personnels : Point de Situation**

Le prochain conseil municipal sera l'occasion d'une révision du régime indemnitaire (RIFSEEP) et de l'adoption du DU 2025 (Document Unique).

### **Intervention : Remy CLENET**

Monsieur Rémy CLENET rappelle l'importance des formations SST (Sauveteur Secouriste au Travail), notamment pour les personnels ATSEM au contact des enfants.

Le Document Unique 2025 recense les personnels de la commune formés SST.

## **8 – Economie / Finances**

## **9 – Environnement / Cadre de Vie / Urbanisme**

### **P.L.U**

Réunion de travail des personnes publiques associées (PPA) le 16/05/2025 :

Etaient présents le bureau d'étude A.S.E (Avenir Sud Environnement), le cabinet AICO ainsi que la DDTM.

### **Agenda :**

- Une réunion avec le bureau d'étude A.S.E et le cabinet AICO est programmée au 26/05/2025, dernière réunion de travail sur la partie règlement du PLU, à laquelle les élus seront aussi associés.
- Vote au prochain conseil municipal du 02/07/2025
- Réunion publique
- Enquête publique

Le PLU pourrait être exécutable avant la fin de l'année.

### **BORALEX**

M.BUISSONNIER qui nous accompagnait sur le dossier depuis le début du projet quitte la société BORALEX.

Un recrutement est en cours.

Lors de la réunion de travail des personnes publiques associées (PPA) sur le PLU le 16/05/2025 la DDTM a rappelé qu'ils étaient en attente d'un complément d'information sur l'étude environnementale, notamment sur l'impact des panneaux / eau de pluie.

Le souhait d'un agenda commun Révision du PLU et projet parc photovoltaïque a été entendu par la DDTM.

### **CIMETIERE DU BARON DE CASTILLE**

Le chantier est à l'arrêt, dû au chef d'équipe en maladie et aux aléas climatiques.

La fin des travaux (attendue pour la rentrée), sera l'occasion lors des journées du Patrimoine de son ouverture au public.

## **10 – Culture, Vie Sociale**

### **CULTURE**

- 07/06 Conférence « Si Argilliers m'était conté... » Le village durant les années 1950-1970  
Présentée par Michel CATHEBRAS, et l'association CULTURALITE et la bibliothèque qui le soutiennent dans son projet.  
Ce sera l'occasion d'une reconstitution de la classe, de la présentation de vieux outils, de la pratique de la chasse.  
Le document de présentation sera offert aux anciens du village qui ont travaillé sur le projet lors de la conférence et fera l'objet d'un tirage pour la bibliothèque, les nouveaux arrivants à Argilliers.

#### **Le Maire : « UN VRAI TRAVAIL DE MEMOIRE »**

- Un atelier d'écriture avec Nicolas et Maurice REBETEZ
- MOBILIVRE : Sollicitée par MOBILIVRE, (la librairie itinérante proposera ses livres en même temps que la bibliothèque), la commune a donné son accord pour faire partie du circuit.
- 24/05 La LUDOTHEQUE revient.
- 17/06 BAL TRAD le bal traditionnel, animé par le groupe Jukebal
- 20/06 Fête de l'école
- Du 19/05 au 20/06 Exposition sur la calligraphie

#### **Retour sur les évènements passés :**

- 03/05 « Le malade très imaginaire » par la troupe de théâtre Tous en scène de St Hilaire d'Ozilhan  
10 comédiens, 111 spectateurs.

#### **Le Maire : « TRES BELLE REUSSITE DU THEATRE, OFFRIR DE LA CULTURE EN MILIEU RURAL »**

- 17/05 L'association « OSE » dont des argillérois font partie, ont proposé le concert COCCIN'ROCK avec 2 groupes, chanteuses et musiciens. Belle réussite pour l'association engagée dans la recherche sur la NEUROFIBROMATOSES.

## **11 – Communication**

Le camion KINOPIZZA du mercredi arrête son activité.

### **INTERCOMMUNALITE**

#### **12 – Communauté de communes :**

Conseil communautaire le 26/05/2025

### 13 – Syndicats intercommunaux

#### SICTOMU

Conseil syndical le 24/06/2025. Le conseil se tiendra à ARGILLIERS.

#### SDIS

##### BILAN 2024

32 interventions sur ARGILLIERS

3 accidents de la circulation, 23 SAP (Secours à personne)

Sur le département du Gard, le SDIS a réalisé 59652 opérations de toutes natures, ce qui représente une moyenne de 164 interventions par période de 24 heures.

Le président du SDIS souligne une année 2024 marquée par des épisodes méditerranéens nombreux, dont celui très atypique du tragique week-end du 9 et 10 mars 2024.

43 vigilances jaunes, 6 oranges pour risque orage, 22 vigilances jaunes et 10 oranges pour le risque pluie-inondation.

#### SECURITE – GANDARMERIE

Le Capitaine Fabrice REVEL de la Communauté de Brigades (COB de REMOULINS) a pris sa retraite le 02/05/2025.

Pour le remplacer, le commandant d'unité, le Lieutenant Côme LARROQUE prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup>/08/2025.

La Gendarmerie souhaite garder un lien proche avec les collectivités.

Une rencontre avec le nouveau commandant pour la préparation des fêtes de l'été est prévue.

#### QUESTIONS DIVERSES

**Fin de séance du conseil municipal à 20:30 le 21.05.2025**

La Secrétaire

Sidonie REYNIER



Le Maire

Laurent BOUCARUT

